

Bureau d'études

CONDITIONS POUR ENTRER DANS L'ANNUAIRE

Pour faire partie de cet annuaire, les bureaux d'études doivent remplir les conditions suivantes :

- Être titulaire d'une des qualifications ou certifications suivantes :
 - **OPQIBI** :
 - 01.10 : AMO en Qualité Environnementale des Opérations (QEO)
 - 09.08 : Qualité de l'air
 - 12.24 : Ingénierie de la performance énergétique de l'enveloppe du bâtiment
 - 13.26 : Étude de la performance énergétique dans le traitement climatique des bâtiments
 - 13.27 : Ingénierie de la performance énergétique dans le traitement climatique des bâtiments
 - 13.31 : Étude thermique règlementaire « maison individuelle »
 - 13.32 : Étude thermique règlementaire « bâtiment collectif d'habitation et/ou tertiaire »
 - 19.03 : Ingénierie d'ouvrages de bâtiment en développement durable
 - 19.05 : Audit énergétique des bâtiments tertiaires et/ou habitations collectives
 - 19.07 : Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la déconstruction de bâtiment
 - 19.11 : Audit énergétique « maisons individuelles »
 - **OPQTECC** :
 - Management d'opération RGE
 - Programmation architecturale et technique RGE
 - Économiste de la construction RGE
 - **NF Études Thermiques** (organisme de certification : Certivéa)
 - **NF Habitat HQE** (organisme de certification : Qualitel)
 - **Qualification « RGE Études »** (organisme de certification : LNE)
 - **AFAQ Qualification Audit énergétique** (organisme de certification : AFNOR)

OU

- 1) Être assuré en garantie décennale
- 2) Avoir suivi une ou plusieurs formations qui correspondent aux spécialités du bureau d'études (ex : thermique, structure, acoustique)
- 3) ET/OU¹ Avoir travaillé sur une opération certifiée en qualité environnementale ou jugée pertinente pour la brochure du Prix Envirobat Grand Est
OU avoir réalisé 2 études avec préconisations pour des opérations jugées de qualité environnementale par la commission d'Envirobat Grand Est.

¹ Par défaut, le « ET » s'applique. Nous consulter si vous êtes dans l'incapacité de fournir l'une des pièces.

PIÈCES À FOURNIR

Si vous souhaitez apparaître dans l'annuaire vous devez nous fournir les pièces suivantes par mail à annuaire@envirobatgrandest.fr :

- 1) Formulaire ci-joint complété et signé (avec page 5 remplie si vous n'avez pas les qualifications demandées)
Si l'opération présentée est une réhabilitation énergétique, merci de joindre l'audit énergétique ou au minimum sa synthèse (sauf s'il y a utilisation de Solutions Techniques de Référence ou autre méthode permettant de définir comment les choix énergétiques ont été faits).
- 2) Attestation d'obtention de vos qualifications (le cas échéant)
OU
Attestation(s) de présence aux formations suivies en lien avec votre ou vos compétences ou copies des certificats,
ET Programme de chaque formation ou module en lien avec votre compétence avec durée,
ET Moyens humains et techniques, CV,
ET Attestation d'assurance en garantie décennale
ET/OU² Attestation de certification de l'opération citée en référence (le cas échéant) OU 2 études avec préconisations en lien avec la spécialité de votre structure
- 3) FACULTATIF : Si vous souhaitez être référencé « Climaxion » dans l'annuaire, vous devez fournir 2 études soutenues par le programme Climaxion (ces dernières peuvent servir également pour répondre partiellement au point 2) ; vous apparaîtrez comme tel seulement si la Région Grand Est valide votre candidature)

MISE À JOUR DE L'ANNUAIRE

Une mise à jour de l'annuaire est réalisée régulièrement avec vérification que votre qualification est à jour le cas échéant. Si vous n'avez pas de qualification, une nouvelle référence de chantier vous sera demandée tous les 2 ou 3 ans.

Envirobat Grand Est – ARCAD LQE
62 rue de Metz
54000 Nancy
&
9 avenue de la République
52100 Saint Dizier
Tél : 03 83 31 09 88 / 03 25 08 15 58

Envirobat Grand Est - energivie.pro
INSA
24 boulevard de la Victoire
67084 Strasbourg Cedex
Tél : 03 88 14 49 86
www.envirobatgrandest.fr
annuaire@envirobatgrandest.fr

Envirobat Grand Est – PQE
FFB Grand Est
62 rue de Metz
54000 Nancy
Tél : 03 83 37 99 30

Avec le soutien de :



² Par défaut, le « ET » s'applique. Nous consulter si vous êtes dans l'incapacité de fournir l'une des pièces.

FORMULAIRE DES DONNÉES QUI APPARAÎTRONT SUR L'ANNUAIRE EN LIGNE

Nom de la structure :

Adresse (sans BP et Cedex) :

.....

.....

Adresse e-mail : Site Web :

Tél :

Contact d'une personne compétente/formée (NOM Prénom) :

Types d'acteur :

- | | | | |
|--|--|---|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Architecte | <input type="checkbox"/> Bureau d'études | <input type="checkbox"/> Maître d'œuvre | <input type="checkbox"/> Urbaniste |
| <input type="checkbox"/> Constructeur de Maisons Individuelles | | <input type="checkbox"/> Entreprise du BTP | |
| <input type="checkbox"/> Opérateur test d'étanchéité à l'air | | <input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage délégué | |

Missions effectuées :

- | | | | |
|-------------------------------------|---|--|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Conception | <input type="checkbox"/> Étude de faisabilité | <input type="checkbox"/> Programmation | <input type="checkbox"/> Contrôle |
| <input type="checkbox"/> Chantier | <input type="checkbox"/> Maîtrise d'œuvre | <input type="checkbox"/> Assistance à maîtrise d'ouvrage | |

Compétences (pièces à fournir pour valider les compétences cochées) :

- | | | | |
|--|---|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Thermique | <input type="checkbox"/> Acoustique | <input type="checkbox"/> Énergie (dont renouvelable) | <input type="checkbox"/> Structure |
| <input type="checkbox"/> Fluides / CVC | <input type="checkbox"/> Qualité de l'air | <input type="checkbox"/> Éclairage | |
| <input type="checkbox"/> Qualité environnementale | | <input type="checkbox"/> Bilan environnemental (bilan carbone/ACV) | |
| <input type="checkbox"/> Urbanisme et aménagement | | <input type="checkbox"/> Paysage | |
| <input type="checkbox"/> Environnement (pollution du sol, déchets) | | <input type="checkbox"/> Économie (de la construction) | |
| <input type="checkbox"/> Réemploi de matériaux | | | |
| <input type="checkbox"/> Eco-conception du bâtiment (pour limiter la production de déchets tout au long de la vie du bâtiment ou de l'aménagement) | | | |
| <input type="checkbox"/> Déconstruction sélective (afin d'optimiser le réemploi des matériaux et à défaut le recyclage puis la valorisation matière) | | | |

Spécialités (pas de pièce à fournir) :

- | | | | | |
|--|--|--|--|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Bâtiment passif | <input type="checkbox"/> Bilan environnemental (bilan carbone/ACV) | <input type="checkbox"/> Qualité de l'air | | |
| <input type="checkbox"/> Bois (structure) | <input type="checkbox"/> Paille | <input type="checkbox"/> Béton de chanvre | <input type="checkbox"/> Terre crue | <input type="checkbox"/> Pierre |
| <input type="checkbox"/> Autres isolants biosourcés | | <input type="checkbox"/> Patrimoine/ Bâti ancien | | |
| <input type="checkbox"/> Réemploi de matériaux | | | | |
| <input type="checkbox"/> Eco-conception (pour limiter la production de déchets tout au long de la vie du bâtiment ou de l'aménagement) | | | | |
| <input type="checkbox"/> Déconstruction sélective (afin d'optimiser le réemploi des matériaux et à défaut le recyclage puis la valorisation matière) | | | | |
| <input type="checkbox"/> Photovoltaïque | <input type="checkbox"/> Solaire thermique | <input type="checkbox"/> Bois énergie | <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur aérothermique | |
| <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur géothermique | <input type="checkbox"/> Autres EnR | | | |

Autres spécialités (et éventuellement formations suivies) :

.....

.....

Type de clients : Particuliers Autres

Qualifications OPQIBI : 01.10 09.08 12.24
 13.26 13.27 13.31
 13.32 19.03 19.05
 19.07 19.11

Qualifications OPQTECC : Management d'opération RGE
 Économiste de la construction RGE
 Programmation architecturale et technique RGE

 NF Études Thermiques NF Habitat HQE

 LNE « RGE Études » AFAQ Qualification Audit énergétique

Autre(s) qualification(s) :

A fourni 2 études soutenues par le programme Climaxion (études à fournir) :

Oui Non

Cadre réservé à Envirobat Grand Est
Avis de la Région Grand Est sur le référencement Climaxion du bureau d'études :

Je soussigné(e) :

Responsable de la structure :
autorise Envirobat Grand Est à diffuser les informations ci-dessus, affirme avoir lu le règlement ci-dessous et m'engage à le respecter.

Fait à, le..... Signature :

RÉFÉRENCE DES OPÉRATIONS SUR LESQUELLES VOUS AVEZ TRAVAILLÉ

Fiche de référence « réalisation » 1

Intitulé et adresse de l'opération (préciser si construction neuve ou réhabilitation) :

.....
.....

Mission réalisée sur l'opération :

.....

Méthode suivie pour le choix des solutions énergétiques mises en œuvre (ex : audit énergétique) :

.....

Maître d'ouvrage (coordonnées) :

Raison sociale :

Adresse :

Personne contact : Téléphone :

Certification obtenue ou année du Prix Envirobat Grand Est où l'opération est citée (le cas échéant) :

.....

Etude soutenue par le programme Climaxion : OUI - NON (barrer la mention inutile)

Fiche de référence « réalisation » 2

Intitulé et adresse de l'opération (préciser si construction neuve ou réhabilitation) :

.....
.....

Mission réalisée sur l'opération :

.....

Méthode suivie pour le choix des solutions énergétiques mises en œuvre (ex : audit énergétique) :

.....

Maître d'ouvrage (coordonnées) :

Raison sociale :

Adresse :

Personne contact : Téléphone :

Certification obtenue ou année du Prix Envirobat Grand Est où l'opération est citée (le cas échéant) :

.....

Etude soutenue par le programme Climaxion : OUI - NON (barrer la mention inutile)

RÈGLEMENT DE L'ANNUAIRE

Article 1 - Objet de l'Annuaire

L'annuaire des acteurs professionnels du Grand Est de l'écoconstruction et de l'urbanisme durable recense des architectes / maîtres d'œuvre / urbanistes, des assistants à la maîtrise d'ouvrage, des bureaux d'études, des opérateurs d'étanchéité à l'air, des entreprises du BTP, des constructeurs de maisons individuelles et des maîtres d'ouvrage délégués ayant justifié de leur compétence en termes de qualité environnementale du cadre bâti.

Créé avec le soutien financier de la Région Grand Est, de l'ADEME et de la FFB Grand Est, la conception et la mise à jour de l'annuaire sont gérées par Envirobat Grand Est, dans le cadre de sa mission de centre de ressources régional.

Article 2 - Commission de validation des candidatures

a) Composition

La commission de validation des candidatures à l'annuaire est composée de professionnels du Grand Est représentant différents types d'acteurs (architecte, bureau d'études, entreprise, etc.).

b) Missions

La commission examine les dossiers de candidature ou de mise à jour à l'annuaire comportant des pièces justificatives demandant un examen particulier pour décider si elles reflètent bien les compétences recherchées des structures en qualité environnementale du cadre bâti. Les salarié(e)s d'Envirobat Grand Est peuvent valider les candidatures à l'annuaire sans demander d'avis à la commission quand les pièces justificatives fournies correspondent à des qualifications ou à des certifications délivrées par des organismes extérieurs accrédités pour cette mission.

c) Fonctionnement

La commission examine les dossiers au moins une fois par an.

Les décisions sont prises à la majorité absolue.

Chaque membre peut recevoir un pouvoir.

Article 3 - Conditions d'inscription à l'Annuaire

Les conditions d'inscription à l'Annuaire dépendent du type d'acteur et sont mentionnées sur www.envirobatgrandest.fr rubrique Annuaire des professionnels. Elles sont susceptibles d'être modifiées dans le temps. Dans ce cas, la structure devra répondre aux nouvelles conditions d'inscription afin de pouvoir rester inscrite dans l'Annuaire.

Article 4 - Modalités d'inscription

a) Candidature

Pour candidater à l'annuaire, une structure doit remplir l'un des formulaires correspondant à son activité téléchargeable sur www.envirobatgrandest.fr rubrique Annuaire des professionnels/Inscription et l'envoyer à annuaire@envirobatgrandest.fr avec les pièces demandées.

b) Validation de l'inscription

La validation de l'inscription résulte de la vérification par Envirobat Grand Est des pièces justificatives visées au a) du présent article et de l'examen de la candidature par la commission de validation si les pièces fournies dans le dossier le nécessitent. Elle conditionne sa mise en ligne.

c) Mise en ligne

Après la validation de l'inscription, Envirobat Grand Est procède à la mise en ligne des données de la structure sur le site de www.envirobatgrandest.fr dans la rubrique Annuaire des professionnels.

Article 5 - Droit des professionnels inscrits

La loi du 6 janvier 1978 modifiée « informatique et libertés » s'applique de plein droit aux professionnels inscrits. Elle prévoit notamment un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent.

Article 6 - Obligations des professionnels inscrits

Le professionnel s'engage à signaler tout changement concernant les informations fournies ou susceptibles d'impacter l'annuaire.

Article 7 - Conditions de radiation

- Envirobat Grand Est se réserve le droit de retirer de l'annuaire toute structure qui ne répondrait plus aux critères d'éligibilité en vigueur.
- Toute demande de mise à jour envoyée par Envirobat Grand Est restée sans réponse dans un délai de 3 mois entraînera la radiation de l'annuaire.
- Toute structure ayant cessé définitivement son activité sera retirée de l'annuaire.
- Avant toute radiation de l'annuaire, Envirobat Grand Est informe la structure qui dispose d'un délai de 15 jours calendaires pour présenter ses observations écrites. Ce délai débute à la date d'envoi du courrier d'Envirobat Grand Est.

La structure cesse d'être inscrite :

- si elle n'a fourni aucune observation écrite dans le délai des 15 jours,
- ou si les observations fournies n'ont apporté aucun élément susceptible de modifier la décision d'Envirobat Grand Est.

Les radiations sont prononcées par la commission de validation.

Article 8 - Procédure de recours

Le Conseil d'Administration d'Envirobat Grand Est - ARCAD LQE statue sur les litiges concernant les inscriptions et les radiations à l'annuaire, à l'exception des litiges concernant le référencement « Climaxion » qui seront gérés par la Région Grand Est.

Article 9 - Dispositions particulières

Conformément aux dispositions de la loi du 1er juillet 1998, Envirobat Grand Est - ARCAD LQE est productrice de la base de données de l'annuaire du site d'Envirobat Grand Est - ARCAD LQE, dont elle est propriétaire.

L'utilisation à des fins commerciales de données téléchargées par des tiers à partir de <http://www.envirobatgrandest.fr> est formellement interdite sans autorisation expresse d'Envirobat Grand Est - ARCAD LQE.